RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 25/03/2019 - MIS À JOUR LE 15/04/2021

Médicaments à base d’argile dans le traitement symptomatique de la diarrhée aigüe chez l’enfant

Information destinée aux médecins généralistes, gastro-entérologues, pédiatres, sages-femmes et pharmaciens d’officine et hospitaliers.

Les médicaments à base d’argiles extraites du sol, comme le Smecta® (diosmeticte) disponibles sur ordonnance ou en automédication, sont utilisés en traitement symptomatique de la diarrhée aigüe.

Par mesure de précaution, l’ANSM demande de ne plus utiliser ces médicaments chez l’enfant de moins de 2 ans, en raison de la possible présence d’infime quantité de plomb, même si le traitement est de courte durée

Les RCP et notices ont été ou sont en cours d’actualisation afin d’inclure ces mises à jour.

L’ANSM rappelle que la prise en charge de la diarrhée aiguë repose avant tout sur des mesures hygiéno-diététiques et que si les symptômes persistent chez le nourrisson et l'enfant de moins de 2 ans le traitement de référence est l'administration de soluté de réhydratation orale (SRO). Les SRO sont des sachets de poudre à verser dans un biberon d’eau, disponibles en pharmacie sans ordonnance.

Le courrier ci-joint a été adressé aux professionnels de santé.

Médicaments à base d’argile dans le traitement symptomatique de la diarrhée aigüe chez l’enfant - Lettre aux professionnels de santé

PUBLIÉ LE 28/02/2019 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

Médicaments à base d’argile dans le traitement symptomatique de la diarrhée aigüe chez l’enfant

-